



Liste des intrants œnologiques certifiés Bio conformément au R(CE) 889/2008

Version du 1er Juillet 2021



Spécialités commerciales distribuées ou disponibles
sur le marché français

Document réalisé en partenariat avec :



→ Document validé par le CNAB (Comité National d'Agriculture Biologique) de l'INAO et mis à disposition sur le site internet de l'INAO.

Rappel des obligations réglementaire :

La réglementation Bio (UE) 834/2007 et (UE) 889/2008 impose l'utilisation d'intrants certifiés bio si ceux-ci sont disponibles sur le marché.

Pour rappel, il s'agit des intrants suivants : **levures, écorces de levure, albumine, gélatine, colle de poisson, gomme arabique, protéine végétale (blé, pois ou pomme de terre), tanins et extraits protéiques levuriens.**

Les disponibilités commerciales sont plus ou moins larges selon les intrants œnologiques. Des conditions sont définies quant à l'obligation d'avoir recours à une spécialité certifiée bio :

Pour les LSA :

L'obligation d'avoir recours à une levure certifiée bio porte sur l'équivalence de la souche de LSA : autrement dit, si la souche de la LSA utilisée traditionnellement existe en qualité biologique, l'opérateur a l'obligation de choisir la spécialité commerciale certifiée biologique (dans la limite de la disponibilité commerciale)

Pour les autres intrants concernés :

Le texte prévoit que ces produits et substances doivent être utilisés lorsqu'ils sont disponibles en qualité biologique.

Aussi, aux fins d'aider les opérateurs à bénéficier d'un meilleur accès aux intrants biologiques, une liste recensant les spécialités œnologiques commerciales certifiées biologiques et disponibles sur le marché français est mise à disposition sur le site internet de l'INAO.

L'obligation est, à ce jour, relative à la disponibilité commerciale.

► En cas de non disponibilité commerciale en bio et l'utilisation d'une spécialité non bio, l'opérateur doit fournir 2 attestations de 2 distributeurs/fabricants différents indiquant la non disponibilité en bio.

Un outil de travail sans valeur juridique

Cette liste constitue un outil d'information et n'a aucun effet ou aucune valeur juridique.

La liste propose les spécialités commerciales œnologiques certifiées bio disponibles sur le marché français à date d'édition du guide.

Il est le fruit d'un travail collaboratif entre l'INAO, France Vin Bio et Oenoppia et validé par les principaux fabricants et distributeurs de produits œnologiques. Il est mis à jour annuellement.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée ou rectifiée **sur demande auprès des services de l'INAO.**

L'INAO décline toute responsabilité quant à son contenu.

Il appartient à chaque intéressé qui la consulte de prendre attache avec les fournisseurs visés et de s'assurer du respect des conditions posées par la réglementation quant à l'utilisation des spécialités inventoriées.

► Elle informe notamment sur l'équivalence avec des spécialités commerciales dans une gamme de produits donnée afin d'orienter les opérateurs dans le choix de leur produit œnologique.

La responsabilité de l'opérateur :

Outre les obligations et démarches susvisées, il appartient à chaque opérateur qui souhaite utiliser une spécialité commerciale œnologique de prendre les précautions suivantes :

- ▶ Vérifier le certificat biologique du produit, la mention biologique et la référence à l'organisme de certification sur l'étiquette et la facture.
- ▶ En cas d'absence de disponibilité commerciale d'une spécialité en qualité biologique et l'utilisation en conséquence d'une spécialité non biologique, fournir à l'organisme certificateur 2 attestations de 2 distributeurs/fabricants différents indiquant la non disponibilité en qualité biologique, aux fins de servir de justificatif le cas échéant

Nom des sociétés ayant participé à l'élaboration de la liste :

Groupe Laffort - www.laffort.com
Lamothe Abiet—www.lamothe-abiet.com
Erbsloeh—www.erbsloeh.com
Lallemand - www.lallemandwine.com
IOC Institut OEnologique de Champagne - www.ioc.eu.com
AEB France - <http://www.aeb-group.com>,
Sofralab (Martin Vialatte, Oenofrance, Station Oenotechnique de Champagne) - www.sofralab.com
Oenofrance - www.oenofrance.com
Station Oenotechnique de Champagne - www.oenotechnic.com
2B Ferm Control - www.2bfermcontrol.com (pas de distributeur en France : commande directement à 2B Ferm Control)
ICV - www.icv.com
Fermentis (Lesaffre): www.fermentis.com
CHR Hansen: www.chr-hansen.com (distribué par Soufflet vigne)

La présente notice n'a qu'une vocation explicative et ne remplace en aucun cas les textes réglementaires, ni les documents techniques et certificats bio des intrants œnologiques. Pour toute précision sur les conditions d'utilisation des intrants œnologiques, il est impératif de se référer aux textes réglementaires et aux recommandations des fabricants et distributeurs.